RAPPORT INITIAL
CONTROLE TECHNIQUE

SOCOTEC

EPSM SOMME
Olivier DEKONINCK

Email : olivier.dekoninck@epsm-somme.fr

DURY - EPSM - Réaménagement de l’amphithéâtre de l’IFMS

Date d’émission 27/04/2026
N° d’affaire : 2602151V0000092
Référence chrono : CT/151V0/0426/0180
Version : 1

VOTRE RESPONSABLE D’AFFAIRE

Max-olivier BROTONNE
Tél. +33 7 88 13 01 87
Email : max-olivier.brotonne@socotec.com

AGENCE CONSTRUCTION AMIENS
Pôle Construction&Immobilier Hauts-de-France
1 Allée de la Pépinière Centre Oasis Dury
80480 DURY
+33 3 22 80 43 00

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° tva intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT **3**
2. SIGNATURES **5**
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX **6**
3.1. Partenaires de l'opération 6
3.2. Données de l'affaire 7
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES **8**
5. ANALYSE DE RISQUE **9**
5.1. Mission LE relative à la solidité des existants 9
5.2. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d´équipement dissociables et indissociables 10
6. EVALUATION DE CONFORMITE **11**
6.1. Missions relatives à la sécurité des personnes 12
6.2. Mission Hand relative à l´accessibilité des constructions pour les personnes handicapées 15
7. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES **19**

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°2602151V0000092, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises .

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission LE relative à la solidité des existants (LE).
- Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d´équipement dissociables et indissociables (LP).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH (SEI).
- Mission Hand relative à l´accessibilité des constructions pour les personnes handicapées (HAND).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité** .

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,
- Les référentiels techniques appropriés,

- Les retours d'expérience et les pathologies (désordre connus) propres à la typologie de l'ouvrage

L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions règlementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Max-olivier BROTONNE **Responsable d'Affaire**	

Ce rapport a été édité par : Max-Olivier Brotonne

Ce rapport a été transmis à :

- Olivier DEKONINCK / olivier.dekoninck@epsm-somme.fr
- Enzo MARION / enzo.marion@chi-clermont.fr
- Laurent WALLET / laurent.wallet@chi-clermont.fr
- Philippe SAGAN / philippe.sagan@chi-clermont.fr
- Gaelle MONCET / gaelle.moncet@chi-clermont.fr

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage

Olivier DEKONINCK
EPSM

80000

Architecte - Maître d'œuvre

Philippe SAGAN
Groupement de Coopération Sanitaire de Moyens de l'Oise
2 rue des Finets
60607 CLERMONT

Gaelle MONCET
GCSMO
2 rue des Finets
60607 CLERMONT

Laurent WALLET
GCSMO
2 rue des Finets
60607 CLERMONT

Enzo MARION
Groupement de Coopération Sanitaire de Moyens de l'Oise
2 rue des Finets
60607 CLERMONT

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE

Route de Paris
80480 DURY

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Le projet consiste en la réalisation de travaux d'amélioration de l'aménagement de l'amphithéâtre de l'IFMS de l'Établissement Public Départemental de Santé Mentale de la Somme.
Les travaux sont répartis selon les lots suivants :
- Lot n°1 : Menuiseries Extérieures Aluminium & PVC
- Lot n°2 : A - Chauffage - Ventilation / B - Plomberie - Sanitaire
- Lot n°3 : A - Maçonnerie – Dépose - Démolition / B - Cloisons – Doublage – Plâtrerie – Plafond / C - Menuiseries intérieures / D - Serrurerie / E - Peinture – Revêtements muraux – Revêtements de sols souples / F - Terrassement - VRD
- Lot n°4 : Électricité – Courants forts

CARACTERISTIQUES DE L'AFFAIRE

- Montant prévisionnel des travaux € HT : 300000.00
- Durée prévisionnelle des travaux : 5 mois
- Démarrage prévisionnel des travaux : 01/07/2026

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation – Identification des documents examinés	Reçu le
PC 40-3 -NOTICE DE SECURITE 8 janvier 2026.pdf	27/04/2026
PC39 -10-NOTICE ACCESSIBILITE.pdf	27/04/2026
DCE 03-1 EF PLAN MASSE.pdf	24/04/2026
CCTP 2-B PLOMBERIE - SANITAIRE - IFMS PINEL.doc	24/04/2026
DCE 07 EA FACADES.pdf	24/04/2026
DCE 05-1 EF RDC.pdf	24/04/2026
DCE 00 SOMMAIRE.pdf	24/04/2026
DCE 02-2 EA PLAN MASSE.pdf	24/04/2026
DCE 08 EF FACADES.pdf	24/04/2026
DCE 06-2 EF COUPE B-B.pdf	24/04/2026
CCTP 1 MEN EXT ALU & PVC - IFMS PINEL.doc	24/04/2026
CCTP 3-C MENUISERIES INT - IFMS PINEL.doc	24/04/2026
SOMMAIRE DCE IFMS AMPHITHEATRE.doc	24/04/2026
CCTP 3-A MACONNERIE-DEPOSE-DEMOLITION - IFMS PINEL.doc	24/04/2026
CCTP 4 COURANTS FORTS_IFMS PINEL.doc	24/04/2026
DCE 05-2 EF RDC PARTIEL & ATTIQUE.pdf	24/04/2026
CCTP 3-E PEINTURE - REVET MURAUX - REVET SOLS - IFMS PINEL.doc	24/04/2026
CCTP 3-F TERRASSEMENT - VRD IFMS PINEL.doc	24/04/2026
CCTP 3-B CLOISONS - DOUBLAGES - PLATRERIE - IFMS PINEL.doc	24/04/2026
DCE 061 EA-EF COUPE A-A.pdf	24/04/2026
DCE 05-1 EF RDC.pdf	24/04/2026
DCE 03-2 EF PLAN MASSE.pdf	24/04/2026
GENERALITES COMMUNES - IFMS PINEL.doc	24/04/2026
CCTP 3-D SERRURERIE - IFMS PINEL.doc	24/04/2026
DCE 09 EF DETAILS ET REPERAGE MENUISERIES.pdf	24/04/2026
CVC01-PRO.pdf	24/04/2026
DCE 01 EA SITUATION.pdf	24/04/2026
DCE 10 EF PLAN DE CIRCULATION PMR.pdf	24/04/2026
DCE 02-1 EA PLAN MASSE.pdf	24/04/2026
DCE 04 EA RDC.pdf	24/04/2026
DCE 03-3 EF PLAN MASSE DETAIL PLACE PARKING RAMPE ENTREE PMR.pdf	24/04/2026
CCTP 2-A CTA - IFMS PINEL.doc	24/04/2026

5. ANALYSE DE RISQUE

5.1. Mission LE relative à la solidité des existants

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS	PM	Tous travaux structurels impactant l'existant (fondations au voisinage, reprises en sous-œuvre, ouvertures, modifications des sollicitations) feront l'objet d'une étude de structure dédiée avec notes de calculs si nécessaire.	

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

5.2. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d´équipement dissociables et indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
GÉNÉRALITÉS	PM	L'ensemble des dossiers d'exécution de chaque lot (plans et détails d'exécution, notes de calculs, fiches techniques, avis techniques...) devra être transmis pour validation en phase travaux préalablement à l'exécution des ouvrages.	
RÉSEAUX	F		
VOIRIES			
Essais sur le sol d'assise	F	Les objectifs de compactage suivants devront être justifiés par essais à la plaque : - Module de déformation EV2 > 80 MPa - Rapport de compactage EV2/EV1 < 2	
STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAINT	F		
MENUISERIES EXTÉRIEURES			
Nature ou technique	F	- Menuiseries aluminium - Menuiseries PVC - Porte métallique	
Classement par rapport aux exigences du site	F	A3 – E4 - VA2	
Calfeutrements	F	Joints élastomère de 1ère catégorie label SNJF	
Vitrages : nature et dimensionnement	F	Vitrages isolants STADIP	
CLOISONS	F		
REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES COLLÉS	F	Sol PVC	
Adéquation aux locaux - UPEC	F	A confirmer en phase travaux	
REVÊTEMENTS MURAUX INTÉRIEURS	F	Faïence	
PLAFONDS SUSPENDUS	F		
MENUISERIES INTÉRIEURES	F		
GARDE-CORPS - SERRURERIE	F		

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6. EVALUATION DE CONFORMITE

6.1. Missions relatives à la sécurité des personnes

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ÉTABLISSEMENTS DE 5ÈME CATÉGORIE			
CONSTRUCTION & AMÉNAGEMENTS			
ISOLEMENT DES TIERS	F	Selon CO10	
DEGAGEMENTS	F	Amphithéâtre : 5 dégagements totalisant 8 UP pour une exigence de 2 dégagements totalisant 3 UP	
MOYENS DE SECOURS			
ALARME, ALERTE, CONSIGNES			
Alarme	F	Type 4 prévue	
ERP DU 1ER GROUPE			
DISPOSITIONS COMMUNES - GN1 à GN15			
CLASSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS			
Classement et assujettissement selon le(s) type(s) d'exploitation(s) ou d'activité(s)	PM		
Classements des groupements d'établissements non isolé	PM		
Classements des groupements d'établissements isolé *Entité 1*	PM	Entité 1 : ERP de type R de la 4ème catégorie Etablissement destinée à l'enseignement de l'institut de formation en soins infirmiers sans locaux à sommeil. Effectifs selon la notice de sécurité : - Sous-sol : accessible uniquement par le personnel technique de l'établissement - Rez-de-chaussée : 147 personnes - Premier étage : 137 personnes - Deuxième étage : uniquement accessible par le personnel de l'établissement 11 personnes Soit au total : 295 personnes Usage exclusivement interne à l'établissement.	
Entité 2	PM	Entité 2 : ERP de la 4ème catégorie avec activité de type L Salle polyvalente située au rez-de-chaussée avec gradins. Effectifs selon la notice de sécurité : 142 places assises, auxquelles s'ajoutent 10 personnes au titre des intervenants, soit un effectif total de 152 personnes. Usage principal interne, avec possibilité d'accueil ponctuel de manifestations extérieures.	
CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Justification des classements des matériaux et éléments de construction	PM	Les classements en réaction et en résistance au feu des matériaux et éléments de construction mentionnés au présent rapport devront être justifiés en phase travaux par transmission de PV d'essais ou de classement émanant de laboratoires agréés.	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "R"			
Établissements assujettis	PM		
Détermination de l'effectif	PM	Effectifs selon la notice de sécurité : - Sous-sol : accessible uniquement par le personnel technique de l'établissement - Rez-de-chaussée : 147 personnes - Premier étage : 137 personnes - Deuxième étage : uniquement accessible par le personnel de l'établissement 11 personnes Soit au total : 295 personnes	
Conditions particulières d'exploitation	PM		
Parc de stationnement couvert	SO		
Utilisation de produits et de matériels dangereux	SO		
CONSTRUCTION - CO1 à CO61			
CONCEPTION - DESSERTE	F		
ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS			
Franchissement des éléments d'isolement	F	Création d'un sas d'isolement séparant les 2 entités par parois EI60 (maçonnerie) et blocs-portes PF ½H avec ferme-porte	
RESISTANCE MECANIQUE ET AU FEU DES STRUCTURES	SO	Dispositions existantes inchangées	
COUVERTURES	SO		
FACADES	SO		
DISTRIBUTION INTERIEURE	SO	Dispositions existantes inchangées	
LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS ET LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC	F	Local archives et local CTA : enveloppe CF 1h et porte CF 1/2h munie d'un ferme-porte.	
CONDUITS ET GAINES	F		
DEGAGEMENTS (DISPOSITIONS GENERALES)			
Calcul des dégagements	F	Selon la notice de sécurité : R+2 : effectif 11 personnes, 1 escalier de 2 UP pour une exigence règlementaire de 1 escalier de 1 UP R+1 : effectif cumulé 148 personnes, 3 escalier de 2 UP pour une exigence règlementaire de 2 escaliers totalisant 3 UP RDC : effectif cumulé 295 personnes, 5 dégagements de 2 UP pour une exigence	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
		règlementaire de 2 dégagements totalisant 4 UP	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "R"			
Conception de la distribution intérieure et stabilité au feu des structures (Arrêté du 13 janvier 2004)	SO	Dispositions existantes inchangées	
Locaux d'enseignement comprenant des installations d'enseignement technique (Arrêté du 13 janvier 2004)	SO		
Construction	SO		
Volumes libres intérieurs (Arrêté du 13 janvier 2004)	SO		
Locaux à risques (Arrêté du 13 janvier 2004)	F	Local archives : enveloppe CF 1h et porte CF 1/2h munie d'un ferme-porte.	
Produits dangereux dans les locaux d'enseignement à caractère technique	SO		
Produits dangereux dans les locaux d'enseignement à caractère scientifique ou dans les locaux de recherche (Arrêté du 13 janvier 2004)	SO		
Dégagements	F	Selon la notice de sécurité : R+2 : effectif 11 personnes, 1 escalier de 2 UP pour une exigence règlementaire de 1 escalier de 1 UP R+1 : effectif cumulé 148 personnes, 3 escalier de 2 UP pour une exigence règlementaire de 2 escaliers totalisant 3 UP RDC : effectif cumulé 295 personnes, 5 dégagements de 2 UP pour une exigence règlementaire de 2 dégagements totalisant 4 UP	
AMENAGEMENTS INTERIEURS, DECORATION ET MOBILIER - AM1 à AM20			
PRODUITS ET MATERIAUX DE PAROIS			
Revêtements de sols des dégagements non protégés et des locaux	F	Sol PVC prévu Bfl-s1	
GROS MOBILIER, AGENCEMENT PRINCIPAL, PLANCHERS LEGERS SURELEVES			
Réaction au feu	F	Rampes d'accès PMR et paliers : CTBH 22 mm	
GARDE-CORPS - PAROIS VITRÉES			
Garde-Corps	F	Dimensionnement des garde-corps à confirmer en phase travaux	

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6.2. Mission Hand relative à l´accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ERP Existant			
Article 2. Cheminements extérieurs			
Généralités			
Cheminement usuel ou un des cheminements usuels accessible de l'accès terrain jusqu'à l'entrée principale du bâtiment	F		
Repérage et guidage			
Repère continu, tactile et visuellement contrasté pour le guidage sur le cheminement accessible	F	Rail de guidage au sol prévu	
Caractéristiques dimensionnelles			
Pente ≤ 6 %	F	Rampe 4%	
Palier de repos en haut et en bas de chaque plan incliné	F		
Palier de repos : 1,20 x 1,40 m, horizontal au dévers près de 3%	F		
Ressaut à bord arrondi ou chanfreiné	F		
Hauteur du ressaut ≤ 2 cm ou ≤ 4 cm avec une pente ≤ 33 %	F		
Largeur du cheminement ≥ 1,20 m	F		
Dévers ≤ 3 %	F		
Espace de manœuvre demi-tour, Ø ≥ 1,50 m, en chaque choix d'itinéraire	F		
Espace de manœuvre demi-tour, Ø ≥ 1,50 m, devant le dispositif d'accès d'une porte d'entrée	F		
Espace de manœuvre de porte devant les portes et portillons			
Ouverture en tirant : Longueur ≥ 2,20 m / largeur ≥ 1,20 m	F		
Sécurité et usage			
Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	F		
Trous et fentes d'un diamètre ou largeur ≤ 2 cm	F		
Article 3. Stationnement automobile			
Situation			
Nouvelles places adaptées sont situées à proximité d'une entrée, de la sortie accessible, du hall d'accueil ou de l'ascenseur	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Nouvelles places adaptées sont reliées aux accès accessibles par un cheminement adapté	F		
Repérage de chaque place adaptée			
Marquage au sol	F		
Signalisation verticale	F		
Nombre de places adaptées	F	2 places PMR prévus	
Caractéristiques dimensionnelles			
Place adaptée est horizontale au dévers près de 3 %	F		
Nouvelles places, largeur ≥ 3,30 m	F		
Article 4. Accès à l'établissement ou l'installation			
Repérage			
Repérage des entrées principales	F		
Article 6. Circulations intérieures horizontales			
Caractéristiques dimensionnelles			
Pente ≤ 6 %	F	Rampe entre les 2 gradins : pente 5,55%	
Pente ≤ 10 % sur longueur ≤ 2 m	F	Rampe latérale à la cage de scène : pente 9% sur longueur 2m	
Palier de repos en haut et en bas de chaque plan incliné	F		
Largeur du cheminement ≥ 1,20 m	F		
Si rétrécissement ponctuel sur une faible longueur, largeur ≥ 0,90 m	PM	Pour mémoire	
Espace de manœuvre de porte devant les portes et portillons			
Ouverture en tirant : Longueur ≥ 2,20 m / largeur ≥ 1,20 m	F		
Ouverture en poussant : Longueur ≥ 1,70 m / largeur ≥ 1,20 m	F		
Espace d'usage devant chaque équipement ou aménagement : 1,30 m x 0,80 m	F		
Sécurité et usage			
Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	F		
Article 7. Circulations intérieures verticales	SO		
Article 8. Tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques	SO		
Article 10. Portes, portiques et sas			
Caractéristiques dimensionnelles			
	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Locaux < 100 personnes, largeur ≥ 0,80 m avec une largeur de passage utile ≥ 0,77 m			
Espace de manœuvre de porte devant chaque porte sauf les portes ouvrant uniquement sur un escalier et les portes des sanitaires, douches, et cabines non adaptés	F		
Atteinte et usage			
Poignée des portes			
Facilement préhensible	F		
Article 12. Sanitaires			
Si sanitaires prévus pour le public au niveau accessible alors au moins un cabinet d'aisances adapté et un lavabo accessible (non applicable pour les hôtels proposant que le service petit déjeuner)	F		
Le cabinet d'aisances est adapté si			
Espace d'usage			
Accessible en dehors du débattement de la porte	F		
Situé latéralement à la cuvette	F		
Dimensions: 1,30 x 0,80 m	F		
Espace de manœuvre demi-tour			
Situé à l'intérieur du cabinet d'aisances ou à défaut en extérieur devant la porte ou à proximité de celle-ci	F		
Dimensions: Ø ≥ 1,50 m (chevauchement sur une largeur de 15 cm admis sous la vasque du lave-mains ou du lavabo)	F		
Un dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	F		
Un lave mains avec plan supérieur ≤ 0,85 m	F		
Surface assise de la cuvette à une hauteur comprise entre 0,45 et 0,50 m du sol (abattant inclus), sauf pour les sanitaires destinés aux enfants	F		
Barre d'appui latérale à la cuvette			
Permettant le transfert et apportant une aide au relevage	F		
Située à une hauteur comprise entre 0,70 et 0,80 m du sol	F		
Sa fixation et son support sont conçus de sorte à reprendre le poids d'un	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
homme			
Lavabo accessible			
Au moins un lavabo par groupe de lavabo est accessible	F		
Les divers accessoires (miroirs, distributeur de savon, sèches mains, patères) sont accessibles	F		
Vide en partie inférieure : ≥ 0,30 m de profondeur x ≥ 0,60 m de largeur x ≥ 0,70 m de hauteur	F		
Si urinoirs en batterie alors positionnés à différentes hauteurs	SO		
Article 13. Sorties pour un usage normal du bâtiment			
Repérage en tout point du bâtiment où le public est admis soit directement soit par l'intermédiaire d'une signalétique adaptée conforme à l'annexe 3	F		
Article 14. Eclairage			
Eclairage artificiel permet d'assurer les valeurs d'éclairement moyen horizontal mesurées au sol le long du parcours usuel en tenant compte des zones de transition entre les tronçons du parcours			
≥ 20 lux pour le cheminement extérieur accessible	F		
≥ 200 lux au droit des postes d'accueil ou mobiliers en faisant office	F		
≥ 100 lux pour les circulations intérieures horizontales	F		
Si fonctionnement par détection de présence, elle couvre toute la zone concernée et deux zones successives se chevauchent	F		
Article 15. Etablissements recevant du public assis			
Nombre minimal d'emplacements accessibles			
2 + 1 par tranche ou fraction de 50 places en sus au-delà de 50 places	F	Amphithéâtre : 5 places PMR sur un total de 142 places	
Caractéristiques dimensionnelles (sauf pour les restaurant ou salles polyvalentes sans aménagement spécifique ou l'emplacement est aménagé au besoin)			
Un emplacement accessible est un espace d'usage de dimensions 1,30 x 0,80 m	F		
	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Le cheminement d'accès à ces emplacements est conforme aux caractéristiques des circulations intérieures			
Cas des lieux avec gradins: emmarchements des gradins et les gradins des tribunes ne sont pas considérés comme des circulations	PM	Pour mémoire	

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES

Dans le cadre de cette opération et à notre connaissance, les missions suivantes nous ont été confiées:

- HANDCO - Attestation de fin de travaux du constat de l'accessibilité des handicapés